

Sommaire

Editorial

Jean Droillard

♦ L'APRC interroge ses ad-
hérents ex-religieux : 2

D'une enquête à l'autre 4
Albert Loiodice

Au moment de la
séparation 5

Je ne demande rien 7

De l'APRC, que dites-vous ? 8

Un certain regard
sur l'enquête 11
Yves Grelet

♦ L'enquête CSM-CSMF :

L'accueil fait
à l'enquête 13

Courrier
des lecteurs 16

Des amis
nous ont quittés 19

Au courrier du Président 19

Dans les régions 23
Franche-Comté, Bretagne
Nantes, Lyon

Le Guide pratique 26

Et si ça devenait vrai ? 27

Adhésions, cotisations 28

Nous ne lâchons pas les rames

L'APRC fêtera, en cette année 2002, son vingt-quatrième anniversaire. Les « anciens ministres du culte et anciens membres des congrégations » se sont associés, il y a 24 ans déjà, pour obtenir que soit reconnu leur droit à une retraite convenable. Les pionniers pensaient régler rapidement le problème !

L'APRC continue donc encore, parce que le problème posé - une retraite convenable pour les années cotisées et validées à la Cavimac - n'est pas encore résolu. Des progrès ont eu lieu : depuis 93, l'allocation complémentaire de ressources de la Cavimac et, depuis 2000, l'allocation de l'épiscopat, gérée par l'Union Saint-Martin, aux AMC diocésains de plus de 75 ans. Ces progrès ne bénéficient qu'à un nombre limité de personnes.

Le plus grand nombre attend. N'oublions pas que les AMC religieuses et religieux représentent 80% des AMC pensionnés. Le plus grand nombre attend que les Conférences des supérieur(e)s majeur(e)s, CSM et CSMF, tirent les conclusions de l'enquête qu'elles ont lancée en juin 2001 auprès des AMC religieuses et religieux pensionnés, soit 6000 personnes environ. Pour le moment, nous ignorons tant les résultats de cette enquête que les suites qui y seront données. Cependant nous avons reçu copie de courriers adressés en réponse au questionnaire et nous en publions quelques uns qui nous semblent significatifs.

En attendant, c'est de l'enquête conduite par l'APRC auprès des AMC religieux que nous vous donnons les résultats. Elle a précédé celle des deux conférences. Elle nous révèle beaucoup de choses sur la situation et les sentiments de nos collègues. Nous pourrions en comparer les enseignements avec ceux qu'afficheront les supérieurs, lorsqu'ils auront déposé les réponses à leur propre enquête.

Nous avons adressé une lettre aux responsables des trois instances religieuses, l'épiscopat et les deux conférences des supérieurs majeurs, regroupés dans la *tripartite*. Vous en trouverez plus loin la copie et les réponses que lui ont apportées leurs présidents respectifs.

Puisse l'année qui s'ouvre nous procurer des progrès nets et décisifs dans un processus qui aurait dû ne pas se heurter à tant d'écueils.

En tout cas, l'APRC n'est pas près de lâcher les rames.

Jean Droillard

L'APRC interroge ses adhérents ex-religieux

L'APRC a réalisé en janvier 2001 une enquête auprès de ses adhérents ex-religieux. Six mois plus tard, en juillet 2001, la Conférence des supérieures majeures, (CSM) pour les femmes et la Conférence des supérieurs majeurs de France (CSMF) pour les hommes réalisaient la leur.

C'est à ses adhérents que l'APRC s'adressait, les seuls dont elle possède noms et adresses, soit 160 collègues. Les deux Conférences, elles, pouvaient atteindre, via la Cavimac qui détient noms et adresses, tous ses pensionnés, soit 6000 personnes environ.

Le retour de l'enquête APRC est satisfaisant puisque sur 160 interrogés 130 ont répondu. Tous cependant n'ont pas répondu à toutes les questions, aussi le nombre de réponses à chaque rubrique n'atteint pas chaque fois 130.

Voici les enseignements généraux que l'APRC tire de cette enquête.

L'année du départ : 10 partent avant 1968 ;

96, entre 68 et 85 ;

12, après 1985.

Les départs se sont produits surtout à la suite de Vatican II et de mai 68, deux chocs culturels forts.

La durée de présence dans les congrégations : 9 restent moins de 10 ans ;

58, de 10 à 20 ans ;

22, de 20 à 30 ans.

13 restent plus de 30 ans.

Ainsi, ces départs entre 68 et 85 affectent tous les âges, sans doute parce que les mêmes questions se posaient à tous. La donnée suivante confirme cette hypothèse.

L'âge du départ : 11 de moins de 30 ans ;

92, entre 30 et 50 ans ;

15 de plus de 50 ans.

L'âge actuel : 10 ont moins de 60 ans ;

130 ont entre 60 et 80 ans ;

5 ont plus de 80 ans.

Le plus grand nombre de ceux qui sont partis entre 68 et 85 se trouvent maintenant à la retraite. Les plus jeunes sont moins nombreux.

Mais au-delà de ces généralités, l'enquête nous apprend beaucoup de choses que vous lirez dans les pages qui suivent.

La lecture de ce graphique demande quelque attention ; ces quelques notes veulent y aider :

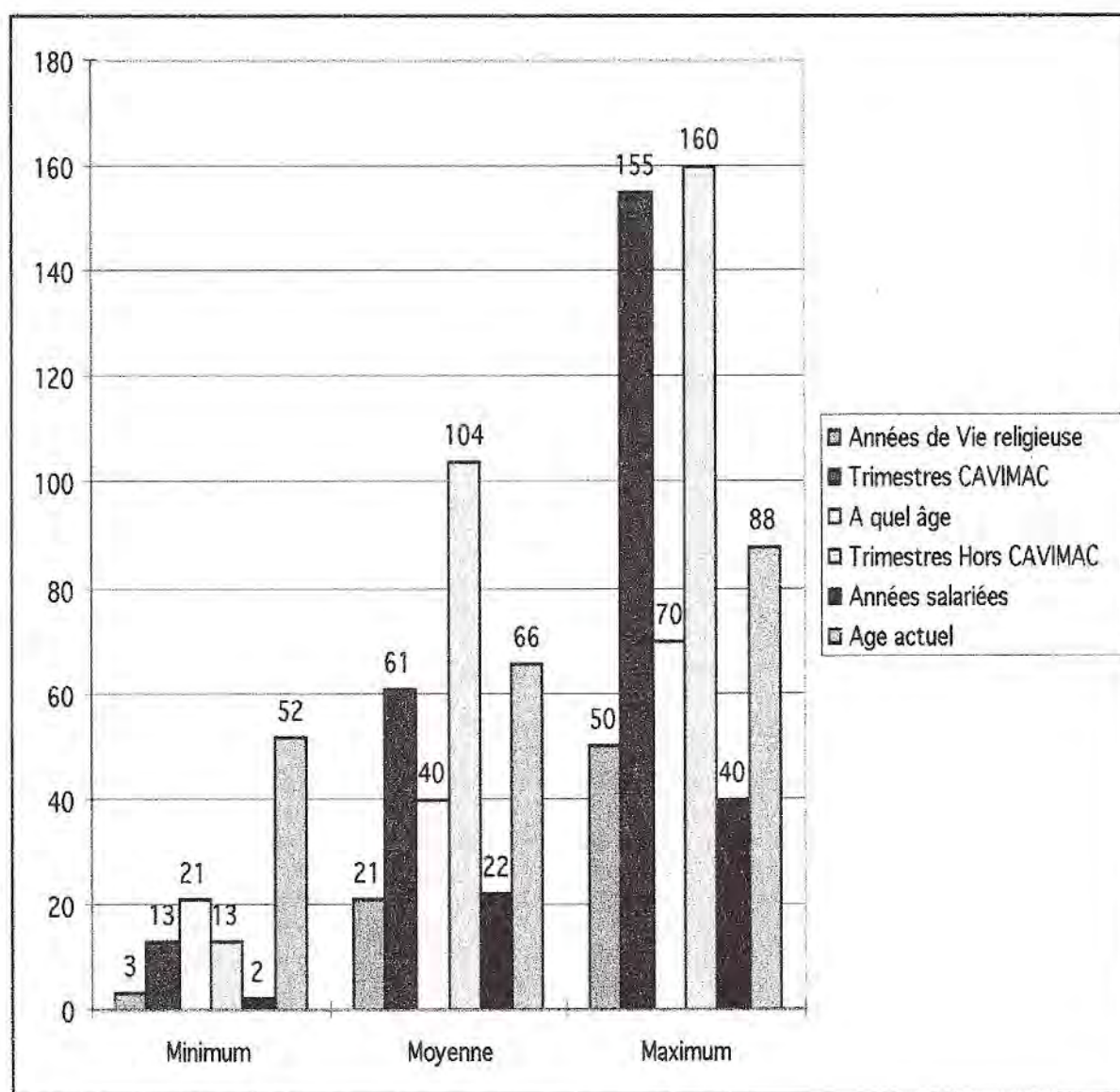
1) Dans les colonnes « moyenne », il y a tous ceux qui ont répondu, çà va de soi ;

Par contre

2) dans les colonnes « minimum » et « maximum » seules quelques personnes sont concernées et les deux séries de colonnes se renvoient de l'une à l'autre :

Ainsi

- a) dans le tableau « minimum »,
 - la personne qui a le moins d'années de vie religieuse (3)
 - a le moins de trimestres CAVIMAC (13)
 - et est donc plutôt jeune (21 ans).
- b) dans le tableau »maximum », cette même personne se trouve naturellement dans la colonne du plus grand nombre d'années salariées (40) et donc du plus grand nombre de trimestres Hors CAVIMAC (160).



D'une enquête à l'autre Quand l'APRC ouvre la voie



En janvier 2001 l'APRC proposait une enquête auprès de ses adhérents pour mieux les connaître et les défendre dans les discussions et les négociations avec les autorités religieuses.

Cent trente personnes ont répondu sur les cent soixante dix adhérents concernés et même une cinquantaine d'ex-religieuses ont saisi, opportunément, l'occasion pour s'exprimer.

Avant et pendant l'assemblée générale de juin, nous avons donné les résultats chiffrés de cette enquête qui, malgré ses carences, a été un indéniable succès dans la connaissance du groupe des ex-religieux de l'APRC.

Si bien que la Conférence des supérieures majeures (CSM) et la Conférence des supérieurs majeurs de France (CSMF), au vu des résultats significatifs de notre enquête, ont décidé, en juillet 2001, de proposer une enquête à peu près similaire à tous les pensionnés Cavimac, c'est-à-dire à toutes les ex-religieuses et tous ex-religieux de plus de 65 ans.

Les ambiguïtés et déficiences de cette enquête ont fait réagir l'APRC, mais elle était du ressort des CSM et CSMF : son contenu, tant sur le fond que sur la forme, a échappé à l'APRC.

Cette enquête, encore en voie de dépouille-

ment et de traitement pour la CSM, c'est-à-dire les religieuses, a été envoyée à 4382 ex-religieuses et à 1726 ex-religieux.

Sur plus de 700 réponses d'ex-religieux, 650 ont été prises en compte par la CSMF pour des résultats chiffrés qui n'ont pas encore été publiés officiellement (il y aura certainement une publication commune aux deux conférences).

Selon les quelques informations qui nous sont parvenues, les chiffres de notre enquête APRC de janvier 2001 sont très près, en pourcentages s'entend, de ceux de cette enquête CSM/CSMF. Ce qui veut dire, sans conteste, que l'APRC est vraiment représentative de tous les AMC religieuses et religieux!

Mais les chiffres, d'une réelle importance pour la connaissance de notre groupe d'ex-religieux, ne sont pas le tout de cette réalité humaine ; même si l'APRC veut connaître des seuls renseignements nécessaires à l'obtention d'une *retraite convenable* pour ses adhérents.

Nous livrons donc, ci-après, les témoignages tels qu'ils ont été exprimés par ceux des cent dix neuf répondants à l'enquête APRC pris en compte pour les trois questions qualitatives suivantes :

- *Au moment de la séparation, votre institut ou congrégation vous a-t-il (elle) aidé ? Comment ?*

- *« Bien que concerné par ce complément de pension, je ne demande rien ». Merci de dire pourquoi.*

- *Et l'APRC qu'en dites-vous ?*

Ces réponses n'appellent, immédiatement, aucun commentaire collectif : la réponse de chacun, chaque témoignage a sa valeur propre. Tous les adhérents, ex-diocésains, ex-religieuses, ex-religieux, membres associés, doivent connaître ces réponses, y réfléchir et en tirer les conséquences pour la poursuite de l'action de l'APRC et donc de chacun de ses membres.

De plus, une grande majorité de répondants s'est exprimée en réponses *ouvertes* sur des réalités de leur vie religieuse avant la séparation ou la rupture, sur les conséquences psychologiques et spirituelles, sur des griefs vis-à-vis de l'Église, souvent sur les difficultés et les souffrances de tous ordres liées à ce changement de vie ; quelquefois sur les nouvelles chances et les valeurs positives d'un travail intéressant, de l'amour et de la fondation d'un foyer, etc.

Yves Grelet, de la commission *religieux*, nous propose une analyse succincte, mais néanmoins très affinée de ces témoignages *ouverts*. Analyse qui appelle réactions, prolongements, critiques peut-être. L'APRC a toujours été un lieu d'échanges et de débats. Réagissez, parlez-en dans les régions et avec les responsables du C. A., écrivez-nous, etc.

Albert Loiodice

Question : Au moment de la séparation, votre institut ou congrégation vous ont-ils aidé ? Comment ?

Sur cent-dix-neuf réponses :

quarante-cinq disent seulement : *non, rien, néant, en aucune manière.*

trente ajoutent les commentaires rapportés ci-dessous.

Trente développent leur réponse négative

- Non, j'étais salarié et gagnais normalement ma vie. Il est vrai qu'à ce moment-là, personne ne s'est inquiété de mes besoins, ce qui n'a pas été le cas par la suite.
- Non. J'ai signalé qu'étant en préretraite (80% du salaire) en 1983, j'avais l'intention d'acheter mes points de travail salarié en Afrique.
- Pas un sou !
- Financièrement, j'étais déjà un salarié ainsi qu'un confrère prêtre ouvrier à Marseille. Une lettre nous a signifié notre exclusion parce que nous refusions de payer la mutuelle Saint-Martin et une cotisation sociale ecclésiastique.
- Non. C'est moi qui ai demandé que mon dossier soit envoyé à Rome en toute clarté et objectivité. Alors seulement l'institut s'est déplacé et a consenti à m'écouter en présence de mon épouse.
- RIEN... A me reprocher mon costume civil acheté aux Galeries Lafayette à Paris : trop cher, m'a-t-il été dit... jeté à la rue pire qu'un chien.
- Non, mais je le savais.
- Ni plus ni moins que la plupart de ceux qui sont partis : 0.
- Non. Je ne lui ai rien demandé d'ailleurs !
- Non. J'ai pu racheter sept années, de 1965 à 1972, au titre de la fonction d'enseignant.
- Pas du tout, plus aucun contact.
- Je n'avais rien demandé au départ.
- Aucune aide, ni pour le logement, ni pour la nourriture. Heureusement que je travaillais.
- Je ne l'ai surtout pas demandé.
- Parti *jeune*, 26 ans, ce fut en douceur.
- Non, mais j'aurais été soutenu en cas de problème.
- Je ne souhaitais pas, j'avais pris mes précautions.
- Non. Mais j'ai volé quelques meubles à ma dernière paroisse pour un commencement d'installation minimale ! (moins de 1500 F).
- J'avais déjà un poste de chercheur au CNRS

(1968) avant de quitter la congrégation des...

- Non. J'avais un emploi et mon épouse aussi.
- Rien. Ni aucune proposition.
- Rien. J'ai racheté six années passées à l'étranger, ce qui améliore beaucoup ma situation. Mais mon ex-institut a refusé de m'aider dans ce rachat.
- Non. Je gagnais ma vie.
- Non : je n'existais plus pour eux.
- Non ! Je n'ai jamais rien sollicité.
- Non, mais je n'ai pas demandé.
- Aucune aide financière. Je me suis toujours débrouillé tout seul.
- Non, ce n'était pas nécessaire. J'étais salarié éducateur dans une association de protection de l'enfance.
- Je n'ai demandé aucune aide à la congrégation qui me l'a proposée.
- Impression d'une grande solitude, d'avoir été abandonnée. 87 ans, presque aveugle.

oh ?

les branches !

PENSEZ À CONSULTER

LE SITE INTERNET SUR

L'APRC :

www.synodeparvis.fr

Quarante-quatre reconnaissent avoir été aidés



• Oui, trois mois de salaire, puis à ma demande, 5000 F, quelques années plus tard.

• Ai reçu, en

74, 15 000 F. Ai reçu en 1993 une contribution exceptionnelle du Fonds missionnaire d'un montant de 4000 F versable en une fois et pour solde de tous comptes.

- Un peu d'argent de poche.
- Oui. Soutien moral et financier : 1500 F lors de mon départ et don d'une mobylette.
- Je ne m'en souviens pas. Peut-être un petit pécule, mais très léger.
- Oui, elle m'a donné 15 000 F.
- Psychologiquement : lamentable ! Sur le plan matériel, une somme de 2000 F
- Oui, au plan démarches ecclésiales pour le retour à l'état laïc. Oui, au plan psycho affectif par le maintien de liens d'amitié.
- Aucune aide au départ, mais aidé par l'Union Saint-Martin pendant plusieurs années.
- La Congrégation m'a *nourri blanchi, logé* pendant deux ans et m'a laissé ma voiture. Elle s'est souciée au début pour que je ne manque pas du nécessaire. Très correct pour l'époque !
- Elle m'a laissé la mobylette qui était à ma disposition. Je suis resté en très bons termes avec mes anciens collègues.
- Légèrement, en me laissant mon salaire d'enseignant pendant trois après mon départ.
- Aide financière.
- M'a aidé entre 83 et 92. Plusieurs versements pour aides ponctuelles (pension alimentaire, déménagements...) mais n'a fait aucune difficulté pour effectuer les démarches *administratives*.
- Oui, don de 10 000 F.
- Pas au moment du départ. Mais quelque temps plus tard pour m'aider dans le ... (*illisible*), environ 8 000 F.
- Oui, en payant ma couverture sociale pendant deux ans après ma sortie dans la vie civile, période où j'ai travaillé bénévolement, contre gîte et couvert, dans des associations humanitaires.
- Sur ma demande : 10 000 F.
- Matériellement, on m'a fait cadeau d'une vieille 2 CV.
- Oui, en me donnant l'équivalent d'un mois de SMIG environ, si j'ai bon souvenir.
- Un confrère m'a prêté personnellement de l'argent

pour acheter une voiture pour le travail.

- Durant quelques mois, l'allocation concordataire m'a été versée. Je n'ai rien demandé à l'Ordre à ce moment-là. Plus tard, ils m'ont aidé à acheter une maison (20 000 F). Je crois que si j'avais demandé, j'aurais obtenu à peu près ce que j'aurais désiré. C'est moi qui n'ai pas voulu.
- Un peu ! En laissant à ma disposition la voiture (2 CV) de la communauté, voiture que j'ai gardée ensuite.
- Non, mais mon responsable d'équipe m'a épaulé et agi en HOMME à mes côtés, et cela est inestimable.
- Matériellement non. Amicalement et relationnellement, jusqu'à présent, oui.
- Non. Puis cinq après, un chèque de 10 000 F parce que j'étais dans le besoin.
- J'ai reçu en cadeau la voiture que j'utilisais, plus le tiers de la caisse de mon équipe religieuse de trois personnes (15 000 F).
- Achat d'une voiture d'occasion. Six mois après un chèque de 10 000 F.
- Un pécule (env. 5000 F en 71). Une affectation d'enseignement hors département d'origine.
- 1000 F de mon supérieur direct. L'amitié conservée de plusieurs confrères.
- Oui, on m'a laissé les meubles et la voiture dont je me servais
- J'ai pu conserver mon véhicule (Renault 4) et ma bibliothèque et meubles.
- Prêt d'un logement à Paris pendant quelques mois.
- Evêque de Pala (Tchad) : 4000 F français.
- 1 000 F en espèces.
- Ma province m'a payé un an de salaire pour la période de août 84 à juillet 85, soit $1600 F \times 12 = 19\,200 F$.
- Conformément aux statuts provinciaux, j'ai reçu un chèque de 30 000 F.
- Oui, par la formation antérieure (universitaire) assumée. Par le soutien précieux de quelques confrères.
- Non, pas directement au moment de la séparation ; mais auparavant, de 1962 à 1966, ma province m'a *payé des études* à l'Institut d'études sociales de la Catho de Paris ; cela m'a permis ensuite de gagner ma vie, ce qui a bien valu une aide financière au moment de la séparation.
- Don de 10 000 F et d'une armoire et d'un lit. Et des liens d'amitié ont subsisté.
- En m'aidant (60 000 F) à racheter mes trimestres au régime général.
- Oui, soutien financier et achat d'une voiture neuve pour mon commerce de vins.
- Non, mais restitution d'une partie de l'héritage.

Question : « Bien que concerné par ce complément de pension, je ne demande rien ». Merci de dire pourquoi.

Sur les cent-dix-neuf réponses qu'a provoquées notre enquête, seules trente-six personnes ont réagi à cette question.

- L'APRC m'a aidé pour régulariser mes problèmes. Je me tiens à votre disposition pour plus de complément (appelez-moi au téléphone, je vous rappellerai pour éviter les frais).
- Du fait d'une réserve personnelle due à des économies dans une période faste.
- L'argent ira à ceux ou celles partis qui sont dans une situation de retraite de misère et bien que j'aie encore un enfant scolarisé. Comme disait un ami de la région, mot que je fais mien : l'Eglise ne m'intéresse plus que pour l'argent qu'elle me doit.
- Ce complément ne m'est pas indispensable, mais c'est une question de principe par rapport à l'activité exercée. S'il m'arrive un jour, je suis prêt à le reverser pour aider des AMC en difficulté.
- J'estime être privilégié - relativement.
- Par solidarité.
- Revenus suffisants à la retraite. Trop peu de trimestres Cavimac. Mais OK si ces deux critères sont réunis pour reverser ce complément à un fonds de solidarité pour les plus démunis.
- Merci pour tout et spécialement les informations sur nos droits.
- Mes 150 trimestres du régime général, complétés par ceux de la Cavimac, me permettront d'avoir le taux plein (né en 1940, j'ai besoin de 157 trimestres validés).
- Suffisamment de ressources ailleurs. Je continue à avoir des revenus dans le cadre d'une micro-entreprise (*interventions* en formation et droits d'auteur).
- Je ne connais pas assez la question pour formuler une demande précise, mais je soutiens fermement les demandes de l'APRC.
- Ma retraite actuelle est suffisante. Par contre la nécessité peut apparaître, en cas de dépendance par exemple, de financements complémentaires. Mais ce serait « sur dossier » seulement à ce moment-là.
- Je ne demande rien, par solidarité avec ceux qui n'ont pas eu la chance de pouvoir racheter les années de cotisation et pour ma liberté.
- Ayant racheté mes points, j'ai reconstitué la totalité des annuités pour une retraite complète. Ci-joint un chèque de solidarité.
- Que priorité soit donnée aux petits revenus.
- Je ne demande rien, si ce complément de pension est financé par les diocèses ou les congrégations. Par contre, si ce complément de pension est financé par l'Etat, alors je le demande, ne serait-ce que parce que ma femme a une petite retraite et qu'en cas de réversion ce serait toujours ça de plus, mais serait-ce possible avec mon complément actuel IGIRS ?
- Actuellement, avec mon épouse, nous sommes dans la tranche des revenus 6000 - 8000, ce qui nous serait suffisant pour vivre décemment tout en restant dans la pauvreté. Je ne veux pas renforcer le statut de l'Eglise en lui demandant quelque chose.
- Je demande, libre à moi d'en disposer ensuite, pour faire « ma » charité moi-même !
- J'ai eu la chance de trouver un emploi rentable, à une époque de prospérité économique. J'ai donc ce qu'il faut pour vivre et pourvoir à l'éducation de mes enfants. Néanmoins, je dois dire qu'objectivement l'injustice est grande : pour les impôts 2000, j'ai déclaré pour ma pension civile (92 trimestres) 145 740 F de retraites, pour ma pension Cavimac (96 trimestres) 13 870 F.
- Je ne demande rien, même si je trouve que la part de retraite relative à mes 64 trimestres validés de vie religieuse n'est pas convenable, je ne veux rien demander à mon Ordre.
- Je ne demande rien à ma communauté, par fierté, parce qu'ils n'attendaient qu'une chose : que je me casse la gueule, signe de déchéance...
- Parce que les missionnaires disposent de très peu de moyens. Parce que la Congrégation, pour subsister, a vendu beaucoup de biens ; pour ne pas nuire à des comportements relationnels, je préfère ne demander que 10 F par mois multipliés par 96 trimestres à partir de 75 ans.
- En fait, je ne ferai pas cette demande officiellement et individuellement. Mais cela me paraît juste, d'où mon soutien à l'APRC en solidarité avec ceux qui n'auront pas de quoi vivre mais, psychologiquement, j'ai besoin de tourner la page définitivement et ne veux pas faire durer un conflit avec une institution qui tient un langage de charité parce qu'elle est incapable de comprendre ce qu'est la justice.

- J'avais l'intention de ne rien demander, mais mon épouse atteinte de la maladie d'Alzheimer depuis 13 ans, est maintenant en long séjour hospitalier. Chaque mois me revient à plus ou moins 10 000 F qu'il faut verser.
- Il me semble que c'est *justice* même si ça ne correspond pas pour moi à un besoin absolu.
- Ma femme travaille. Elle a un salaire. Sur mes trois enfants, j'ai un seul enfant à ma charge. Les deux autres sont installés. Je me pose la question : ai-je une chance d'avoir ce complément à la pension Cavimac?
- Je ne crois pas être concerné puisqu'il semble que les revenus du ménage soient pris en compte. Toutefois j'appuie la validation pour tous les religieux à faible revenu ou/et ayant des enfants à charge.
- J'ai un complément à l'hôpital depuis 1976, à la MNH.
- Je ne demande rien. Ma retraite est dans la moyenne, modérée mais honnête ; beaucoup ont moins que moi ; mon épouse a une retraite d'institutrice, ce qui nous ferait à tous les deux environ 15 500 F par mois : revendiquer plus ne serait pas... franciscain.
- Etant en complément de ressources (Cavimac), tant que j'y aurai droit, avec deux enfants, le calcul entre pension et complément pourra varier, le total restera théoriquement le même.

- Je ne demande rien, ma pension de retraite me semble devoir être suffisante.
- Les calculs sont faits depuis longtemps pour moi. Il s'agit d'une solidarité entre ceux (celles) qui sont restés et ceux qui ont quitté. Il faudrait fixer un âge pour la retraite des prêtres, à voir dans le cadre des discussions actuelles. Leur assurer un revenu comme pour tout retraité même si continuant à exercer un ministère bénévole. entrer dans le système général... Eviter le régime particulier.
- Parce qu'une retraite à 9000 F me paraît acceptable et je ne verrais pas le sens pour moi de faire valoir ce droit.
- Je ne demande rien par solidarité avec les plus démunis.
- Parce que j'ai signé un papier comme quoi je ne demanderai rien.
- Parce que chez les..., j'ai plus reçu que donné.
- Quand on fait une *connerie* (entrée dans un ordre sans motivation suffisante : difficulté de choisir et de trancher) on paie les conséquences.

Question : De l'APRC, que dites-vous ?



- Que l'APRC ne lâche pas prise devant les blocages des supérieurs religieux (ses) ; elle a déjà beaucoup aidé les diocésains. Je la remercie de m'avoir fait obtenir ma petite pension Cavimac en son temps.
- Merci pour cette enquête qui donne à chacun l'occasion de faire le point, avec du recul, sur tout un passé qui, je crois, a été très éprouvant pour beaucoup, mais aussi très riche d'expériences. En répondant à ce questionnaire, je me sens relié à tous ceux et celles qui, à mes yeux, représentent, parmi beaucoup d'autres anonymes, des êtres authentiques.
- L'effet de ce questionnement sur moi est double. Il en résulte que ses implications me font, d'une part, me désintéresser totalement de tout ce qui concerne l'actualité et le devenir de l'Eglise et de la foi et, d'autre part, me fait investir dans un engagement à analyser les conséquences souvent tragiques de leurs dérives. Je reste, bien sûr, attentif à votre perspicacité qui réclame justice et solidarité pour ceux et celles qui n'ont aujourd'hui que le minimum pour vivre après avoir tant servi dans l'Eglise. L'Eglise leur doit aide et respect. Elle ne peut guère se glorifier de les avoir abandonnés. Il faut, en effet, exiger d'elle qu'elle les soutienne,

- qu'elle les intègre paritairement à ceux qui se sont maintenus dans le ministère et qu'elle respecte ce qu'elle a promis - par l'engagement de certains de ses évêques - de faire pour eux. Continuez à lutter. Votre (notre) cause est juste. Alerte tous les médias du pays. Y compris la presse chrétienne. Bon courage.
- S'occuper enfin des ex-religieux.
- J'étais en contact avec l'APRC en 1978 - 1980. Puis, plus rien jusqu'en 2000 ; surtout de mon fait. Ma vision du problème de la retraite des ex-religieux était sensiblement différente de celle de l'APRC : la revendication d'une retraite convenable est une revendication de dignité et de justice qui concerne tous les citoyens et s'adresse à la société civile et à ses responsables politiques. Elle ne doit pas être une revendication catégorielle des ex-religieux s'adressant à l'Eglise. Dans l'attente d'une réponse correcte et juste de la société civile, vis à vis de nos frères et sœurs déjà à la retraite avec des revenus insuffisants, organisons la solidarité entre nous : que les plus riches (et il y en a parmi les ex-religieux) viennent en aide aux plus pauvres. Créons une caisse de solidarité ! Soyons provocateurs vis à vis de la société, prophètes pour l'Eglise. Faisons que la



Charité appelle la Justice. Après tout, les Restos du Cœur ont osé le faire.

- J'ai lu avec attention le n° 14 du bulletin et je re-prends pour 2001 une cotisation, bien que je ne sois pas directement concerné par la majorité des problèmes évoqués.
- Les collègues qui enseignaient ont été contractualisés et donc intégrés au régime général. A leur retraite, ces années n'ont conduit à aucune pénalité tant dans le régime général que pour les [?]. D'où, pour une grande part, leur absence à l'APRC.
- Rencontre avec l'APRC et ses militants locaux. Grâce à eux, obtention de l'ACO Assedic : 1800 F par mois, inespérés. Que vive l'APRC et ses militants locaux. Depuis bientôt 23 ans, elle a été un lieu d'échanges et d'aides incontestables pour les AMC et leur retraite. Elle doit continuer selon les intuitions des origines, et selon les ajustements inévitables liés aux réussites et aux échecs des négociations avec nos partenaires. L'APRC, dans son intuition de départ, a décidé de faire porter sa revendication et son action sur le seul temps de vie sacerdotale ou religieuse. En ignorant la vie professionnelle ultérieure et son incidence en termes de retraite. Et l'allocation complémentaire aux ex-diocésains est basée sur ce principe de non-ingérence dans la vie civile ultérieure. Mais la retraite est UNE comme la vie. Quand on dit *retraite heureuse, je vais enfin prendre ma retraite, à la retraite, j'aurai enfin le temps de*, etc., on parle de toutes les conditions de vie du retraité : l'argent est certes le plus important, mais aussi la santé physique et morale, les enfants casés, la possibilité d'avoir des activités culturelles, sociales, intellectuelles, des loisirs, etc. Certains et certaines AMC, malgré leur injuste et dérisoire retraite Cavimac, ont des conditions de retraites convenables et peuvent parler de retraite satisfaisante et heureuse. Alors qu'au contraire, pour les petites retraites des personnes seules (surtout ex-religieuses), des anciens ouvriers au bas de l'échelle, de ceux et celles qui ont *quitté* tardivement, de ceux qui ont encore des enfants à charge, le faible niveau de la Cavimac rejaillit immédiatement et négativement sur toutes les conditions de leur vie de retraité. Je ne vois pas en quoi l'APRC dérogerait à sa mission et à ses intuitions premières en prenant comme priorités la défense de ceux et

celles qui ont une petite retraite, l'aide psychologique de ceux et celles qui ont vécu la séparation d'avec la vie religieuse comme une rupture traumatisante, aggravée encore au moment de la retraite, l'entraide et l'amitié comme outils d'une retraite heureuse, donc convenable, etc., etc.

- Merci pour le questionnaire enquête, et en retour, voici mon témoignage et mes vœux pour l'APRC et pour toutes celles et tous ceux qui en bavent aujourd'hui, après 20, 30, 40 années ou plus au service des petites gens, et qui se retrouvent bien seuls aujourd'hui.
- Je dois ajouter que les personnes de l'APRC qui, en 1981, à ma demande, m'ont conseillé sur la marche à suivre pour organiser ma retraite m'ont rendu un réel service, et que je leur en sais gré. Je tenais donc à me montrer solidaire en répondant à votre invitation.
- APRC, inconnue. Avec mes remerciements et mes bons vœux pour 2001. P. S. : ci-joint mon bulletin d'adhésion à l'APRC et la cotisation de 210F.
- Je reste réticent à entrer dans l'APRC, peut-être parce que je la connais mal. Je ne veux pas m'engager dans une action de pression sur l'Eglise pour une aide financière. L'Eglise est une institution monarchique dans son essence même, tout ce qu'elle donne dépend de la bienveillance du monarque. Je me situe dans une société française démocratique où toute revendication repose sur le respect des droits de chaque citoyen. C'est un autre univers, le seul que je considère comme réellement existant.
- L'APRC demande que soient pris en compte nos droits à pension au moment de la sortie de l'institution : c'est tout. Quand un employé quitte sa société par démission, licenciement ou départ à la retraite, à part un sociologue ou un psychologue du travail qui peut le questionner sur les aspects positifs ou négatifs de sa vie dans la société X ou Y, même si ce qu'il a vécu dans cette société peut avoir de répercussions directes ou indirectes sur sa vie à la retraite. L'APRC s'occupe de la retraite des AMC et des problèmes qui y sont liés. Ce fut, dans le passé, et c'est toujours dans le présent notre unique but.
- Adhérent de l'APRC dès la fin des années 70, je m'étais retiré devant la rancœur et l'agressivité manifestés par tel ou tel lors d'une réunion régionale à Paris. Je ne m'y retrouvais pas, car j'ai toujours cru qu'on n'avance pas en traînant son passé, mais au contraire en montant sur ses épaules.

Aujourd'hui, j'apprends par vous des informations intéressantes. Et je me sens solidaire de tous ceux qui ont pris le risque de sortir du cocon sécurisant. J'entends faire pression avec vous pour que nos droits élémentaires soient reconnus. Une gageure quand on connaît la mentalité de nos anciens collègues (et encore parfois amis), plus sensibles à l'aumône qu'à la justice ! Bon courage !

- Ce que l'APRC pourrait faire ? Peut-être insister sur la beauté, la grandeur du mariage pour les prêtres, religieux, religieuses qui ont quitté ? Pourquoi l'Eglise catholique a-t-elle tant peur du sexe, des femmes et de l'Amour ? Merci de tout ce que vous faites. Bien amicalement

- Adhérent depuis un bon nombre d'années, l'APRC m'a permis de parvenir à la retraite dans de bonnes conditions. Merci et merci à Laurent

Le Guen. Les religieux étant peu nombreux à l'Association et à l'équipe dirigeante, l'APRC a bâti sa stratégie à partir des réalités diocésaines. Tant pis pour nous et merci à ceux qui ont œuvré depuis plus de 20 ans. Religieux, si nous voulons obtenir des résultats, il faut que nous soyons réalistes sur les points suivants à l'APRC : 1. Reconnaître la spécificité de chacun, diocésains, religieux, religieuses, et abandonner la ligne unique pour adapter notre stratégie à l'originalité de chacun. Comme dans un syndicat, nous devons tenir un esprit et une base communes, mais adapter notre action selon la *branche d'activité* (le textile n'est pas la pétrochimie). Agir ainsi n'est pas renier ce qui a été fait, ni diviser l'Association, c'est faire preuve de réalisme pour obtenir un résultat. 2. Etablir le dialogue, ce qui suppose d'accepter le partenaire que nous connaissons bien tel qu'il est, dans son langage et ses pratiques. Nous n'obtiendrons rien dans un esprit d'opposition et de rancune. 3. Réfléchir sur la formule de notre titre pour une *retraite convenable*. S'aligner sur la retraite telle qu'elle est établie en France, est-ce juste ? Toucher un complément de retraite aligné sur le minimum diocésain garanti au prorata des années, est-ce juste ? Est-il juste qu'un travailleur qui a trimé toute sa vie touche une misère et qu'un autre qui a eu plus de chance vive en abondance ? Est-il juste que des AMC qui ont traversé les difficultés du chômage, de la maladie, du travail précaire et mal payé vivent tandis que d'autres vivent largement. Donner un complément au prorata des années risque de laisser les premiers dans la misère et n'apportera pas grand chose aux seconds. Peut-on dire que le droit civil et le droit des travailleurs est une école de justice ? Et peut-on renier aujourd'hui le partage et la fraternité que nous avons prônés dans le passé. Au lieu de copier, ne faut-il pas être inventif et trouver des pistes nouvelles ?



- Toutes mes félicitations pour le travail des responsables de l'APRC en particulier. Sans doute que si je n'avais pas connu l'APRC, je n'aurais jamais eu connaissance d'un complément de ressources à ceux qui n'ont que de faibles moyens et n'en bénéficiaient pas. Je pense surtout que l'APRC peut être utile pour sortir beaucoup de religieuses de leur pétrin. Il était en principe plus

facile aux prêtres et religieux de s'en sortir. Mais le poids à soulever est énorme. Comment obtenir que des congrégations peu importantes et pauvres puissent accorder ce que des évêques concèdent à des ex-clergé diocésain ? Alors bon courage pour la suite.

- Sur l'APRC : je la découvre aujourd'hui. Il me semble que l'octroi d'une retraite ne doit pas prendre en compte les revenus du conjoint. Avec mon épouse, nous ne voulons rien demander pour nous. Mais nous voulons au

moins vous encourager pour les anciens collègues qui ont encore des revenus indécents, malgré les services qu'ils ont rendus à la vie religieuse. Revenus d'autant plus indécents quand ils ont des enfants en charge.

- Concernant l'APRC, je lui dois beaucoup puisque je bénéficie de l'ACO, grâce aux informations données dans le bulletin, que je n'ai jamais lues ailleurs. Cela a changé ma vie et, pourtant, c'est par hasard que j'ai connu l'existence de l'APRC à l'occasion d'une rencontre fortuite dans l'exercice de ma profession. Je pense donc que nous avons beaucoup à faire pour faire connaître l'Association. Je pense aussi que nous devons travailler dans une voie qui est spécifique aux religieux, voie qui commence à se dessiner, sans, pour autant, créer une annexe à l'APRC. En particulier, je pense que le concept de SOLIDARITE est plus adapté que celui de JUSTICE concernant ce groupe humain.
- Après ce défoulement, dont je vous remercie d'avoir fourni l'occasion, pas grand-chose à dire, sinon encourager votre action bien ciblée sur les retraites. N'étant pas sociologiquement solidaire des milieux cléricaux, je n'ai aucun conseil à donner dans un monde que je connais mal. C'est à *Echange et Dialogue* que j'ai un peu découvert dans un groupe de l'Isère particulièrement nombreux, sympathique et riche de courage militant. C'est déjà de l'histoire ancienne : j'espère qu'elle sera écrite, *pour mémoire*.
- Oui, l'APRC m'a aidé plusieurs fois par les informations transmises par le bulletin, surtout pour une période délicate de *préretraité*, mais j'étais bien informé par mon dernier et unique employeur.

Un certain regard sur l'enquête de l'APRC

Cent dix neuf personnes ont rempli et renvoyé les deux pages du questionnaire-enquête individuel, diffusé en décembre 2000 par la commission de préparation, en direction des ex-religieux de l'APRC. Ce questionnaire se subdivisait en quatre grands titres et comportait trente-six sous-titres destinés à faciliter l'exploitation chiffrée des réponses. La présentation de ce genre de résultats relève d'une discipline statistique très précise et objective. Les cent dix neuf réponses ont ainsi pu faire l'objet d'une interprétation rigoureuse, instructive pour la poursuite des objectifs de l'Association.

Par ailleurs, trente-neuf des cent dix neuf ex-religieux en question ont tenu à joindre une lettre, une réflexion, plus ou moins développée, comme en annexe à leur réponse chiffrée. Le texte de présentation de l'enquête offrait, en effet, au destinataire l'occasion de formuler un témoignage personnel facultatif sur les aspects négatifs ou positifs de leurs années de vie religieuse.

Or il se trouve que le volume de ces réponses libres représente cent onze pages manuscrites ou dactylographiées, qui sont souvent tout autre chose qu'un simple commentaire en réponse aux interrogations techniques du questionnaire. Ces lettres spontanées portent des messages.

Mais comment en rendre compte ? Impossible de résumer en seulement deux pages ces témoignages souvent passionnants, parfois émouvants, divers dans leurs motivations comme dans leurs itinéraires riches, libres et variés. On ne sort pas indemne d'une telle lecture. Aussi, pour l'instant du moins, voici une

présentation, subjective et quelques propositions de poursuite.

Les auteurs

Sur les trente-neuf auteurs, cinq ont demandé à garder l'anonymat. On comprendra plus loin pourquoi.

En fait, les trente-quatre autres, qui précisent leur situation, apparaissent dans leurs communautés d'origine comme dans leurs professions, tout à fait homogènes avec les quatre-vingt autres enquêtés.

Ils sont, eux aussi, issus des maristes, lazaristes, rédemptoristes, pères blancs, salésiens, jésuites, franciscains, fils de la charité, oblats de Marie, missions étrangères, frères de Ploërmel, frères des écoles chrétiennes, montfortains, clarétains, assumptionnistes, picpusien, chartreux, trappistes, bénédictins.

Ils sont ou ont été : éducateurs spécialisés, enseignants, travailleurs sociaux, infirmiers, ouvriers du bâtiment ou de la métallurgie, paysan, gérant, etc.

Le plus jeune des auteurs de témoignages est né en 1948 et le plus âgé en 1922.

Au moment de quitter la vie religieuse, les plus jeunes n'avaient que 27 ans, alors que les plus anciens sont partis à l'âge de 57 ans.

Le style de leur témoignage

La plupart de ces textes se présentent comme des récits, bien composés, marquant des étapes d'un cheminement d'hommes vers leur liberté. Parfois ils ébauchent le bilan d'une vie.

Ce sont des professions de foi, ou d'agnosticisme. Certains soulignent le positif de leur histoire.

D'autres sont exactement des réquisitoires, éventuellement des pamphlets, qui expriment des griefs précis et dénoncent, sans concession, des hypocrisies et des abus de pouvoir observés dans l'histoire ancienne, mais aussi ceux dont ils ont été témoins dans leur propre vie.

Il s'agit enfin, pour trois d'entre eux, de cris* devant des comportements scandaleux.

Les grands thèmes

Nous pouvons recueillir une mine d'informations et de réflexions, parfois très fouillées, sur :

- la vocation religieuse et sacerdotale (origine, étapes, poids de l'environnement) ;
- les formateurs : évaluation souvent sévère aux plans affectif, intellectuel, professionnel, spirituel, ouverture internationale, conscience politique, mais parfois aussi, à l'inverse, reconnaissance d'une formation solide qui a permis de s'adapter à la société ;
- le cheminement et l'évolution de la décision de partir : diversité des motivations, événements déclencheurs ;

* Trois témoignages explicites, sur ces trente-neuf ex-religieux, mentionnent des actes de pédophilie subis au cours de leur formation du fait de formateurs, y compris un directeur spirituel, détraqués.

Avec passages à l'acte et imposition du secret absolu, j'ai été victime des agissements d'un prêtre pédophile, actes exprès de sodomie commis et tenus secrets, on nous a fait vivre des années dans la clandestinité.

De quel droit les taire ? Peut-on se contenter d'enregistrer la plainte ? Alors quoi ?

- les conditions du départ de la communauté religieuse : psychologiques et matérielles, réactions venant de la famille, des amis, de l'Eglise-institution ;
- le saut dans une nouvelle vie : simplicité ou galère, récit de la (re)découverte de la vie et de l'amour, de la place de la femme ; paix et fierté d'avoir pu ou su, un jour, résister à des pressions et des conditionnements ;
- chez plusieurs, expression d'un gâchis des énergies de la jeunesse.

Faut-il donner suite ?

J'espère avoir contribué à montrer que ces trente-neuf témoignages de l'enquête s'apparentent à ceux que plusieurs livres très intéressants ont publiés dans les années passées**. Pour apporter sa propre contribution, je suppose que le collectif des ex-religieux membres de l'APRC - s'il le souhaitait et s'il en recevait le mandat*** - serait capable de trouver, dans ses propres rangs, des personnes, historiens, sociologues, psychologues, etc., professionnellement compétentes et intéressées par ce travail de mémoire.

D'autant que ces témoignages présentent précisément des particularités qui mériteraient d'être prises en compte. Les hommes en question, dont la plupart ont

été ordonnés prêtres, sont passés par un itinéraire particulier, postulat, noviciat, destiné à communiquer une culture religieuse, avec ses grands et ses petits côtés. Cette formation spécifique, puis l'expérience, parfois longue, de la condition religieuse ont eu sur eux un certain impact, qu'ils reconnaissent, qui explique certaines réactions, y compris dans les débats internes à l'APRC, et qui les autorise, peut-être, à s'exprimer d'une manière particulière.

D'ailleurs, si ces témoignages apparaissent trop limités, on pourrait, dans le cadre de ce projet, les enrichir et permettre éventuellement de les fonder davantage, en relançant au niveau du collectif des ex-religieux de l'APRC, une nouvelle invitation à l'expression pour ceux qui le souhaiteraient. Ce pourrait être l'occasion de mieux organiser le dialogue, en préparant avec des experts un questionnaire un peu élaboré, ouvert et permettant une meilleure exploitation des réponses.

Je suis personnellement convaincu, en tout cas, qu'il existe une demande, plus, un besoin d'expression originale. Le retour sur le passé est de mode. Faut-il en recueillir quelques bribes pour ne pas perdre une large part de notre histoire, de notre identité ? Plusieurs indiquent qu'ils ne s'étaient jamais donné le temps d'une telle reprise, qui réveille des souvenirs (volontairement ?) enfouis

et ils souhaitent qu'il soit poursuivi, facilité et approfondi, individuellement ou collectivement.

Surtout je souhaite vivement - certains y verront-ils de la provocation ? - que nous réfléchissions à la mise en œuvre d'une initiative originale, à mes yeux aussi importante que nos revendications pécuniaires les plus légitimes : l'ouverture d'un service d'accompagnement****.

Yves Grelet



**Notamment, Albert Rouet, *Prêtres mariés nos frères*, Le Cerf, 1974 ; Julien Potel, *Ils se sont mariés et après*, L'Harmattan, 1986 ; J. Landry, J. Potel, H. Pousset, *Femmes et prêtres mariés dans la société d'aujourd'hui*, Karthala 1997, qui aligne, p. 241, une bibliographie de trente ouvrages ou témoignages sur le sujet.

*** Mais est-ce le rôle de l'APRC ? Certains adhérents le contestent. // *S'agit de savoir si les AMC religieux sont au courant de leurs droits ; en aucune façon l'APRC n'a pour but de s'occuper des aspects positifs ou négatifs du temps passé en vie religieuse*, précise même un autre.

**** Cette demande est formulée ainsi par l'un des trente-neuf : *L'ouverture d'un service d'accompagnement à certains qui sont encore déchirés.*

Allocation complémentaire de la Cavimac

	pension Cavimac	fonds d'action sociale			évolution
		une personne seule	couple	enfants à charge	
2001	25183,91 F	56631,38 F	92025,74 F	18877,46 F	+ 2,2%
2002	3923,72 €	8633,40 €	14029,24 €	2877,85 €	+ 2,2%



Echos de l'accueil fait à l'autre enquête, celle des CSM/F en juillet 2001

Quelques unes parmi les lettres qui ont accompagné les réponses

Ces lettres, parmi toutes celles dont nous avons reçu la copie, accompagnaient les réponses faites au questionnaire des CSM et CSMF.

Elles expriment bien les limites, les ambiguïtés et les indiscretions de cette enquête.

Limites : l'objectif visé par les rédacteurs de l'enquête est flou.

Indiscretions : les informations relatives au parcours professionnel laïc des AMC ne regardent pas les conférences des supérieurs.

Ambiguïtés : la proposition de créer une caisse de solidarité peut s'enten-

dre de plusieurs façons.

Il reste que cette enquête a le mérite d'exister, qu'elle révèle une masse d'informations sur la situation réelle des AMC pensionnés. Elle prouve que les affirmations continûment tenues par l'APRC ne reposaient pas sur des *rumeurs*.

Madame, Monsieur,

Il est des moments dans l'histoire où l'on est confronté à des choix individuels ou collectifs. Et il appartient à chacun d'assumer les conséquences de ses choix. C'est vrai pour les individus, ce l'est aussi pour les institutions, y compris pour l'Eglise catholique.

J'ai fait partie de cette institution par un baptême que j'ai subi, par un environnement qui m'a entretenu, par les aléas de la vie qui m'ont permis de m'en libérer.

Ce mot n'a pas pour but d'écrire une autobiographie, mais de répondre au questionnaire que j'ai reçu par l'intermédiaire de la Cavimac.

C'est bien la première fois que cette institution semble s'intéresser à ma personne, même si ce n'est que pour savoir ce que j'ai gagné et ce que je gagne encore à l'âge de ma retraite.

Je ne suis donc pas surpris que vous ignoriez s'il est vrai ou non que d'anciens religieux, religieuses ou diocésains vivent dans la misère. Et vous terminez en tendant la main au nom de la solidarité.

Je vous rappelle qu'en 1946, au moment des grands bilans sociaux et politiques, où il fallait lessiver et reconstruire, il a été créé un grand organisme national de solidarité auquel tout un chacun pouvait adhérer, la sécurité sociale. Il y avait un choix à faire. Avec les individus partisans du libéralisme et autres groupes sociaux, vous avez choisi de faire bande à part (l'Eglise réformée de France a salarié ses pasteurs !).

Il semble qu'en cours de parcours des hommes politiques n'ont pas manqué de vous mettre en garde sur les risques de se tenir à l'écart de la solidarité nationale commune.

Ma position sur ce sujet pour répondre à votre dernier point : je n'ai que 31 trimestres dans votre organisation, bien trop ! Je note pour 31 trimestres un manque à gagner de 1487, 92 F.

Je fais partie d'une organisation, l'APRC, qui a pour but, non de demander l'aumône pour ses adhérents, mais la justice, tout comme je l'ai cherchée à la CGT dans mon parcours professionnel. J. L.

Madame,

Au retour des vacances, j'ai trouvé dans le courrier un questionnaire transmis par la Cavimac aux AMC (anciens ministres du culte).

Je me suis sentie profondément blessée par les termes de votre lettre d'envoi : il s'agirait de *rumeurs* pour *laisser entendre* que certains AMC auraient des *conditions de vie précaires*.

Vous les connaissez pourtant ces femmes qui ont quitté la vie religieuse sans métier, sans situation, souvent seules pour affronter les nécessités de la vie et dont la santé pouvait parfois être délabrée. Vous connaissez le montant de la pension qu'elles reçoivent de la Cavimac, surtout si elles sont restées longtemps dans l'institution religieuse. Or vous appelez cela des *rumeurs*.

Où est donc *l'esprit de fraternité* ?

Dans ces conditions, vous comprendrez que je ne répondrai pas à ce questionnaire.

En plus, il faut de l'impudence pour solliciter la participation des AMC en vue de vous permettre d'exercer votre solidarité !

Depuis la loi de 1978, nous attendions un peu de décence et d'équité, nous avons compris qu'il faudra attendre longtemps encore !

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués. M. D.



Mon Père,

Je suis désolé de ne répondre que maintenant (NDLR 23.11.01) à votre courrier concernant les anciens ministres du culte.

[.../...] Voilà tant d'années (j'étais à l'APRC, il y a 15 ans) que l'on essaie d'alerter l'Eglise et les congrégations religieuses sur la situation qui est faite aux AMC qui atteignent l'âge de la retraite ! Aujourd'hui seulement l'on découvre le problème. *Des rumeurs laissent entendre*. Et l'on prend conscience qu'il y a urgence au point de demander que l'on réponde à un questionnaire dans des délais quasiment impossibles à tenir. Pendant la période des congés où beaucoup risquaient, comme nous, d'être absents de chez eux.

Pardon, si j'ai cru à une mauvaise plaisanterie.

Quant au questionnaire lui-même, il est particulièrement vexatoire.

L'on n'a jamais entendu dire que soient pris en compte les revenus personnels ou les biens propres des prêtres dans le calcul de leur retraite. Nous demander à nous de faire état de toutes nos ressources, jusqu'à la retraite d'ancien combattant, est assez particulier.

Ce que souhaitent les anciens ministres du culte, ce n'est pas une aumône. Or, tout laisse entendre qu'il ne s'agirait que d'apporter une aide aux plus nécessiteux. Au point même de solliciter ceux qui auraient un peu plus que les autres pour procéder à une *juste* répartition.

La réponse à nos problèmes n'est certainement pas que ceux qui ont eu la possibilité de se constituer une retraite convenable veuillent bien la partager avec les autres. A quel titre ? Peuvent-ils le

faire sans léser leur femme et leurs enfants ?

Ce que nous demandons, c'est que l'on prenne en compte les différences qui existent entre les anciens ministres du culte retraités et les autres. Laisser croire que tous sont traités de façon équitable n'est pas sérieux. Je connais un ami prêtre en Charente-Maritime dont la retraite dépasse aujourd'hui les 6200 F mensuels. Car à la retraite proprement dite s'ajoutent pour lui les honoraires de messe et l'allocation logement. Alors que ce prêtre, qui n'a pas de charge de famille ou de quoi que ce soit, reconnaît être invité souvent à table et manger très peu chez lui. Il vient même se retirer chez nous plusieurs jours par an.

Dans le même temps, je reçois 1225 F par mois de la Cavimac pour 97 trimestres comptabilisés, soit plus de 24 années. Ma femme et moi sommes retraités et nous avons un fils étudiant de 19 ans étudiant.

Ce n'est pas tout à fait la misère. On a simplement le plus grand mal à y arriver. Et la famille est là pour les coups durs. Et puis, comme me l'a dit un jour l'économiste de l'évêché de Luçon : *Vous n'étiez pas obligés de partir*.

Car je n'ai pas, moi, 6200 F par mois.

Alors s'il est question de nous accorder une retraite plus décente, très bien. Mais s'il s'agit de faire de nous des assistés, pas d'accord. G. L.



Mesdames et Messieurs les Supérieurs majeurs,

Votre courrier vient de m'être transmis par la Cavimac. La forme de votre démarche m'a beaucoup surpris, voire choquée.

Par le biais d'une *rumeur*, vous dites vous demander s'il pourrait être vrai que certains anciens religieux ou religieuses aient des conditions de vie précaire !

Même ceux et celles qui ont eu la chance de trouver du travail et de pouvoir vivre à peu près correctement leur vie professionnelle, se trouvent fortement pénalisés au moment de leur retraite. Toutes les personnes qui n'avaient pas été inscrites à la sécurité sociale durant leur vie congréganiste, et elles sont majoritaires, ont une retraite générale très

amputée, souvent d'au moins la moitié*, seulement compensée par une somme dérisoire versée par la Cavimac : quelques centaines de francs par mois.

Heureusement, en France, il y a l'aide au logement, l'aide médicale gratuite, voire le RMI : à la charge de la collectivité, sans que la plupart des congrégations religieuses ne se soient jamais senties un tant soit peu concernées.

Et aujourd'hui, vous ne dites même pas *prendre conscience de la situation*, mais vous vous demandez seulement si une *certaine rumeur* pourrait avoir quelque fondement ! Quel regard posez-vous donc sur la société qui vous entoure pour que les problèmes vous échappent à ce point ?

A la fin de votre questionnaire, vous nous priez de bien vouloir dire quelle somme nous serions prêts à mettre dans une éventuelle caisse de solidarité,

Mais la question première est de savoir si les congrégations religieuses acceptent de faire entrer dans leur budget leurs anciens membres de façon juste et digne. Et de cela, vous ne parlez pas vraiment.

Outre les cas extrêmes à dépister, comme vous semblez, enfin, chercher à le faire aujourd'hui, un minimum d'équité n'exigerait-il pas de *rendre décente la retraite Cavimac* versée aux anciens congréganistes ? Ce qui est loin d'être le cas actuellement

En vous souhaitant bonne suite ! X.X.



Monsieur,

En main votre courrier du 14 juin, accompagné d'une lettre de la Cavimac datée du 25 juin, reçus le 10 juillet, courrier qui a retenu toute mon attention. Ci-joint, je vous mets les réponses à votre enquête, réponses qui ne sont que partielles car je ne vois pas très bien à quel usage elles sont destinées. Je me contente donc de répondre à ce qui pourrait vous servir dans le cadre d'une enquête sur les retraites de la Cavimac. Les droits que j'ai pu acquérir avant mon entrée dans ou après ma sortie de la vie religieuse ne vous concernent pas, sauf à vous dire que tous les régimes confondus (i.e. régime général de la sécurité sociale et Cavimac) me donnent le nombre de trimes-

* Durant la période où il était possible légalement de racheter des points de sécurité sociale, beaucoup d'entre nous n'en avait pas les moyens financiers.

tres requis pour obtenir une retraite à taux plein.

Je prends tout de même bonne note de votre désir de mieux connaître la situation des AMC ; votre connaissance, dites-vous, est imprécise et des rumeurs, etc.

Devant l'expression de ce désir, je ne peux que vous créditer d'un bon point ; mais pourquoi avez-vous attendu si longtemps pour essayer de connaître le sort de ceux et celles qui ont été vos frères et sœurs pendant souvent de nombreuses années et qui ont concouru tout autant que ceux qui sont restés dans l'institution au développement de l'église et à l'expansion de l'évangile ? Je crois d'ailleurs qu'il y a une ambiguïté dans votre désir de nous connaître. Nombre de congrégations et d'instituts ont su garder le contact avec les AMC, ont su les épauler au moment de leur départ et les accompagner et aider d'une façon fraternelle. Ce ne fut pas, hélas, le cas de la majorité qui a eu un comportement de rejet vis à vis de ceux qui avaient décidé de réorienter leur vie. Il semblerait que la CSM et la CSMF n'aient pas su ou pu coordonner tout cela et inspiraient une ligne directrice à toutes les congrégations et instituts ; d'où votre ignorance aujourd'hui en tant que CSM ou CSMf ! Mais pourquoi n'avez-vous pas demandé aux instituts et congrégations de remplir aussi cette enquête ? L.L.G



COURRIER DES LECTEURS

Voulez-vous garder l'anonymat ?

Merci aux AMC qui nous écrivent. Leurs lettres prouvent la vitalité de l'APRC. La question s'est posée : pourquoi, pour leur signature, se contenter des initiales ? pourquoi ne pas indiquer les nom et prénom de celles et ceux qui s'adressent à nous ? Certains veulent garder l'anonymat, c'est leur droit. Si vous souhaitez que nous indiquions vos nom et prénom en toutes lettres, c'est à vous de nous le dire dans votre prochain courrier. Sauf demande de votre part, nous indiquerons, pour la signature des lettres, vos initiales et - quand il apparaît - le numéro du département où vous résidez.



aux
membres
associés (M. A.)

J.T. nous invite à exprimer aux membres associés nos remerciements et notre amitié : « Vous avez pris la mesure de l'injustice dont nous sommes victimes, écrit-il. Vous connaissez les situations de détresse où se trouvent certains d'entre nous, précisément parce qu'ils ont travaillé de longues années au service de l'Eglise... Vous nous aidez à poursuivre notre combat avec résolution par votre cotisation mais aussi en faisant connaître le plus largement possible notre association et son travail. Vos idées, vos propositions, toutes suggestions de votre part seront aussi les bienvenues pour faire connaître l'APRC ».

J.H. - 69 - se réjouit de ce que la *Mutuelle interdiocésaine Rhône et Loire* au service des prêtres des diocèses de St-Etienne et Lyon ait contacté Marc Rochet pour avoir la liste des AMC connus par l'APRC. « Cette proposition de la Mutuelle interdiocésaine, dit ce dernier, est le signe que l'APRC commence à être connue et que les AMC sont pris en considération et ont les mêmes droits que ceux qui sont restés ».

Y.D. en s'acquittant de sa cotisation ajoute des félicitations : « J'ai aimé le ton très vif de chaque page du n° 16 du bulletin que tu m'as fait passer. »

J.C., prêtre ouvrier et membre associé : « Je partage vos revendications. Je souhaiterais que vous laissiez tomber une certaine rancœur vis à vis de l'institution ecclésiale. Vous avez fait des choix, vous avez couru des risques. »

Ces temps-ci, des rendez-vous ont eu lieu ou vont avoir lieu avec des évêques et des supérieurs(e)s majeur(e)s pour leur rappeler notre problème de retraite Cavimac.
Nous en rendrons compte dans le prochain numéro.

P.S. - 22 - : « Bon courage à tous ceux qui donnent beaucoup de temps et d'énergie pour faire va-

loir les droits et la dignité de ceux et celles qui ont *quitté* l'Institution. Le cas de J. T. - 69 - paru dans le dernier bulletin, qui a 76 ans et trois enfants à charge n'est pas un cas isolé, malheureusement. »

J.P. - 95 - a beaucoup apprécié - comme beaucoup d'autres - le splendide poème paru dans le dernier bulletin que nous avait envoyé. J. M.

P.R. - 35 - n'est pas d'accord avec les orientations de la dernière assemblée générale. En conséquence, il démissionne de sa fonction de correspondant local. [NDLR : c'est son droit, nous le lui reconnaissons. L'APRC est une association Loi 1901 ; à ce titre c'est l'assemblée générale qui est souveraine ; les résolutions votées s'imposent à tous les membres de l'association.]

E.B., 81 ans, nous a adressé le double de sa lettre - combien émouvante - à sœur Lenoir de la CSM. Elle n'a pas répondu à l'enquête auprès des ex-religieuses et précise qu'elle a déjà fait connaître à l'APRC les renseignements demandés : « Je reçois 2447 F par an* de la Cavimac, pour 20 ans de vie religieuse. Je n'ai connu ni la misère, ni la faim (comme d'autres hélas !) grâce à mes parents qui m'ont laissé une maison, grâce à mon travail et aussi grâce à des amis qui m'ont aidée. » E.B. cite le cas d'une ancienne sœur, de nationalité espagnole, qui n'a pas trouvé de travail en sortant de sa communauté parce qu'elle était en situation irrégulière d'étrangère sur le territoire français. Elle ignorait la loi, ajoute-t-elle et ses supérieurs aussi l'ignoraient. Dieu merci, l'administration s'est montrée compréhensive : quelque temps après, elle a pu régulariser et travailler comme femme de ménage. Je connais plusieurs de mes contemporaines qui sont parties avec, en poche, seulement l'argent du voyage. »

* NDLR : C'est nous qui soulignons.

Un anonyme... rugbyman : « Voici mon humble participation à votre lutte ; je la trouve plus claire, plus déterminée, plus convaincante. Vous êtes une force vive et déjà bien plus qu'un espoir. Soyez-en félicités, mais souvenez-vous que rien n'est jamais définitivement gagné et que, si une partie de rugby dure quatre-vingt minutes, il faut lutter jusqu'à la quatre-vingt-unième. »

O.R. - 44 - : « Août 1995, je prenais la décision de quitter ma congrégation après y avoir passé trente années de service à temps complet. A ma sortie, il m'a été remis en tout et pour tout 65 000 F qui m'ont servi à remplacer la voiture, outil de travail, puisque l'école est à 25 Km de mon lieu d'habitation. En 1996, à la MSA (NDLR mutualité sociale agricole, l'équivalent de la sécurité sociale pour le secteur agricole), j'ai fait faire un récapitulatif de carrière. Ils m'ont annoncé que je pourrais avoir 3300 F de retraite lorsque j'aurai mes 40 années de travail (je suis née en 1943). La nouvelle fut dure à accueillir, car alors je dois travailler jusqu'à 63 ans pour ne pas avoir une retraite minorée. Il me faut mes 160 trimestres. »

A.S. - 37 - remercie l'APRC et l'encourage : « Retraité depuis le 1er juillet 1987, j'avais demandé et obtenu, en application de loi du 13 juillet 1962 et du décret du 3 décembre 1982, le rachat de 84 trimestres pour un montant de 74 556 F et l'échelonnement du versement sur 8 trimestrialités. Ce qui me permet de recevoir la pension du régime général complète, plus les complémentaires. Durs sacrifices du rachat qui nous valent une retraite un peu plus convenable. »

J.P.G - 06 - a trouvé une autre signification au sigle AMC : *acteurs de la mutation cléricale*. NDLR : en trouverez-vous d'autres ?

M.Th et M.M. - 84 - : « Je ne saurais trop vous remercier de votre dévouement et de votre lucidité. J'ai été, avec ma femme, membre du bureau en 78. Je sais ce que ça représente. »

G.L. - 94 - qui ajoute à sa cotisation de quoi payer un apéro aux membres du CA lors de leur prochaine réunion parce qu'il estime qu'il se fait, à l'APRC, un travail sérieux. NDLR : merci de l'encouragement.

**L'argent est le nerf de la guerre
que mène l'APRC**

Michel Oddou, notre trésorier, a reçu plusieurs courriers d'AMC avec leur cotisation. Ainsi F. G. - 93 - : « Je répare mon oubli en vous envoyant ci-joint la somme due : j'adhère toujours à l'APRC ».

Si comme Françoise G. vous avez été victime d'un oubli ou d'une négligence, il n'est jamais trop tard !

C.L. - 62 - « Je cotise à nouveau à l'APRC. Si j'avais cessé c'est parce que je n'avais aucune nouvelle de l'allocation décidée par les évêques en 1999. Pourriez-vous m'éclairer sur les éventuelles démarches que j'aurais dû ou devrais faire ? » NDLR : l'APRC a expédié un courrier à C. L. pour l'aider dans ses démarches.

G.D. - 38 - : « Nous allons rencontrer la personne de l'Isère qui siège au conseil de médiation régional et y représente le diocèse. savez-vous si d'autres diocèses ont aussi investi leur médiateur diocésain ? »

Des amis nous ont quittés :

Fernand AUBARET ex-diocésain du Gard et membre de l'APRC. A Simone, son épouse, l'APRC exprime sa sympathie et son amitié.

Albert LELEU du Pas-de-Calais.

Au courrier du Président *Deux réponses pour une lettre*

Les trois lettres qui suivent montrent que l'APRC en la personne de son président, appuyé par le bureau et le conseil d'administration ne reste pas inerte.

Elles révèlent que se poursuit un lent, lent, trop lent travail de d'appri-voisement mutuel.

Elles ne justifient ni le pessimisme ni l'amertume que la longue durée des opérations peuvent engendrer.

Mgr Duval, sollicité en tant que président de l'Union des associations diocésaines, répond qu'il n'a pas juridiction sur les instituts et congrégations.

Nous ne pouvons que l'entendre. Mais nous estimons devoir insister : si le Président de l'Union des associations diocésaines ne possède aucune prérogative canonique sur les congrégations, les évêques de France, directement ou par leur commission, se reconnaissent pour vocation - depuis toujours - de dire le bien naturel et le bien évangélique à toutes sortes de publics, jusqu'aux détenteurs de l'autorité de l'Etat ou aux représentants des corps intermédiaires.

Le 8 octobre 2001

à
Monseigneur DUVAL, Président de l'UAD
Frère de CLERMONT-TONNERRE
Président de la CSMF
Sœur GILLET, Présidente de la CSM

Monseigneur, Frère, Sœur

Le moment nous semble venu, à nous anciens ministres du culte et anciens membres des congrégations religieuses (AMC), adhérents de l'APRC et responsables en son conseil d'administration, où le moment nous semble venu de faire le point avec vous les responsables de l'épiscopat et des congrégations religieuses, constitués en tripartite, sur la situation de la retraite Cavimac servie aux AMC.

Comme vous le savez, notre appréciation sur cette retraite diverge d'avec la vôtre. Vous la prenez comme telle, vous la considérez comme une des ressources de vos collectivités. Nous, nous la considérons comme insuffisante, inacceptable, injuste pour nous AMC.

Certes nous n'oublions pas que les AMC diocésains de plus de 75 ans reçoivent de l'épiscopat via l'USM un complément à hauteur de notre demande, mais ils ne représentent qu'un faible pourcentage (de 5 à 6%) des AMC pensionnés. Le sort fait aux AMC diocésains de 65 à 75 ans n'est pas satisfaisant puisqu'il repose sur un reliquat d'enveloppe, lequel reliquat dépend de la demande des plus de 75 ans.

La CSM et la CSMF viennent d'adresser un courrier-questionnaire à tous les AMC religieux et religieuses. Nous avons apprécié cet envoi à tous et toutes, bien que l'objet de ce questionnaire soit plutôt flou et que plusieurs questions nous aient heurtés. A ce jour nous n'avons que quelques informations succinctes sur les résultats et nous ignorons totalement les décisions qui seront prises.

Nous demandons à les connaître et à en discuter avec vous. En effet nous nous sentons directement concernés, nous à l'APRC, parce que nous avons souhaité l'envoi d'une information à tous et toutes pour approcher le plus près possible la réalité des situations. Nous ne doutons pas que les réponses révèlent beaucoup de choses qui confirment sans doute les réalités dont nous avons parlé à plusieurs reprises après nos enquêtes sur les femmes ex-religieuses en 98 et sur les hommes ex-religieux en 2001.

Puisque la lettre d'accompagnement du questionnaire affirmait votre volonté « d'envisager l'avenir avec sérieux », vous avez maintenant en mains les informations qui vous permettent de préciser ce que peut-être cet avenir. Et c'est précisément de cet avenir que nous voulons discuter avec vous.

La Secrétaire de la CSM, Sœur Lenoir, nous ayant exprimé sa volonté rencontrer désormais en même temps que la CSMF, nous en sommes tout à fait d'accord. Dès lors nous demandons à vous rencontrer ensemble dans le cadre de la commission ou du groupe de travail qui sera constitué pour traiter les suites que vous entendez donner à cette enquête.

Vous le savez, depuis 23 ans, nous réclamons que le problème de la retraite Cavimac de celles et ceux qui ont choisi de partir soit examiné et solutionné. Nous l'avons fait avec détermination et nous continuerons à le faire. Des solutions ont été apportées pour certains d'entre nous ; d'autres doivent suivre. Un certain nombre d'entre nous s'impatientent. L'indignation leur inspire des projets d'intervention sur la scène publique ; l'APRC se doit de vous en avertir.

Dans ce contexte, nous souhaitons un dialogue structuré avec vos trois instances pour ce faire, nous vous soumettons le projet de faire appel à un médiateur. En effet, à l'heure actuelle, la société civile y fait fréquemment appel ; elle y trouve le moyen socialement le plus économique de régler les conflits. Des diocèses ont mis en place des conseils de médiation ; les instituts religieux y auront peut-être recours eux aussi. Un médiateur, choisi d'un commun accord, pourrait éclairer nos diocèses sur notre retraite et pourrait probablement nous faire avancer vers une solution.

Votre réponse – que nous espérons sans délai excessif – sera examinée avec beaucoup d'attention et transmise à nos mandants. Puisse-t-elle nous sortir de cette impasse qui nous oppose ces deux parties !

Veuillez recevoir, Monseigneur, Frère, Sœur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Au nom du Conseil d'Administration de l'APRC
Jean DROILLARD, Président.

Monseigneur Joseph DUVAL
Archevêque de Rouen

Rouen, le mardi 23 octobre 2001

A.P.R.C.
Monsieur Jean Droillard.

Monsieur.

J'ai bien reçu votre lettre du 8 octobre.

Vous savez très bien que nous ne pouvons pas traiter ensemble des questions relatives aux anciens prêtres diocésains et des questions relatives aux anciens religieux et aux anciennes religieuses. Que vous vouliez traiter avec les responsables religieux et religieuses de la situation de ceux ou celles qui ont quitté leur congrégation, je le comprends. Mais, pour ma part je n'ai aucune raison de participer à ces discussions.

Je vous prie, Monsieur, à mes sentiments respectueux.

Mgr.J.Duval.





Conférence française
des Supérieures Majeures

Paris, le 16 octobre 2001

Sœur Jeanne-Marie GENEVRIER
Vice-Présidente de la C.S.M.
10, rue Jean-Bart
75006 PARIS

à
Monsieur Jean DROILLARD
Président A.P.R.C.
17, avenue du Général de Gaulle
44340 BOUGUENAI

Monsieur,

Votre courrier du 8 octobre à Sœur Anneth GILLET m'a été transmis ainsi que vous le souhaitiez.

L'enquête adressée conjointement par la C.S.M. et la C.S.M.F. aux personnes ayant quitté les Instituts est en cours de dépouillement. C'est une opération de longue haleine qui demandera encore des semaines. De plus son envoi a été échelonné dans le temps et des réponses continuent à nous arriver.

Quand nous serons en mesure de vous communiquer des résultats une rencontre sera envisagée, en lien avec la C.S.M.F., avec les représentants à l'A.P.R.C. des anciens religieux et religieuses.

Recevez, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Sœur Jeanne-Marie GENEVRIER
Vice-Présidente

Dans les régions

Franche-Comté

Bretagne

Nantes

Lyon

Franche-Comté

A Besançon, le 13 mai, 13 présents, 20 excusés : « Le plaisir des retrouvailles et la joie de saluer les nouveaux. L'occasion pour chacun des présents de préciser tel ou tel aspect de sa vie qu'il partage aussi les préoccupations de sa situation personnelle ou

Un topo de Philippe pour faut entendre par *retraite*

Le témoignage précis de particulièrement critique et Saint-Martin et au Pélican.

L'intervention de J.F.M commentant la situation des ex-religieux à partir de l'enquête réalisée à leur propos. »

avait envie de partager, de tions ou les questions au sujet au sujet de l'APRC en général. tenter de clarifier ce qu'il *convenable*.

Maurice H. dans une situation qui s'améliore grâce à l'Union

Bretagne

A Sainte-Anne-d'Auray, 25 présents le 27 octobre. Voici deux des sujets abordés :

- **Les démarches auprès des autorités religieuses :**

On a commencé par le témoignage de Rennes 35. Le groupe ne souhaite pas renouveler l'expérience de sa rencontre avec Mgr Saint-Macary, vu le résultat infructueux. De même la commission des femmes 35 qui a fait des démarches auprès de trois congrégations de Bretagne. « Malgré l'intérêt personnel porté à notre action, nous n'avons pas l'intention de poursuivre ».

Rennes 35 se proposerait plutôt de rencontrer l'évêque responsable de la région Ouest, la déléguée régionale de la CSM et le délégué de la CSMF ouest.

Le Morbihan ne compte pas poursuivre les rencontres avec l'évêque.

Par contre, le Finistère et les Côtes d'Armor ont décidé de renouveler leurs démarches respectives auprès de leur évêque (Quimper, Saint-Brieuc).

Leur objectif est de consolider l'action, entreprise auprès des ex-diocésains et d'appuyer la demande des ex-religieux et ex-religieuses, d'obtenir une rencontre avec les responsables religieux, hommes et femmes.

- « La lettre envoyée par les AMC de Bourgogne a été lue. On comprend leur impatience, mais on ne peut pas les suivre aujourd'hui sur leurs propositions d'action parce que l'assemblée générale de l'APRC reste souveraine sur les orientations votées. »



La prochaine réunion aura lieu le 27 avril 2002, à 10 h, à Sainte Anne d'Auray.

Nantes

Les participants réagissent sur le fond et la forme du questionnaire d'enquête des Csm et Csmf. Certains se demandent comment une caisse de retraite s'autorise à donner les noms de ses pensionnés à des instances religieuses.

NDLR : *la Cavimac n'a pas donné aux instances religieuses les noms et adresses des AMC pensionnés; elle s'est contentée d'expédier les questionnaires de l'enquête à partir de son fichier.*

D'autres ont souligné l'ambiguïté des réactions de l'APRC nationale par rapport à l'enquête. Ils auraient souhaité que le désaccord fût plus marqué sur le fond et la forme, sur certaines questions qui n'auraient pas dû apparaître.

Après avoir relu des comptes rendus des différentes régions, ils constatent que tout le monde est d'accord pour que l'APRC continue à oeuvrer en vue d'atteindre son objectif qui est le complément de retraite ; d'accord aussi pour ne pas refuser ce qui serait proposé aux plus démunis d'entre nous.

Les 16 juillet et 18 octobre, plusieurs collègues ont envoyé une lettre à l'évêque de Nantes : aucune réponse à ce jour.

Aux amis de Bourgogne, les participants donnent leur position : Le denier du culte est reconnu par l'Etat ; ce serait sûrement un détournement illégitime. Nous n'avons pas de contact avec les donateurs, ce serait totalement inefficace, comment redistribuer l'argent et à qui ?

Ne serait-il pas plus efficace d'aller en délégation à Lourdes pendant la réunion des évêques et d'en appeler à la presse à ce moment-là ?

La menace d'un procès n'est pas à négliger, mais difficile à manier. Toute action judiciaire sans fondement sérieux affaiblirait la position de l'APRC. Il y a des éléments de réflexion, il y a des textes (droit du travail et de la sécurité sociale). L'un d'entre nous a commencé un travail sur le sujet qui serait à poursuivre.



L'édition entièrement refondue du Guide pratique est sur le point de paraître. Dans la constellation des ouvrages d'information en matière sociale, ce Guide est unique parce que ce sont des AMC qui l'ont rédigé à l'intention des AMC.

Avec eux le Guide se modifie à raison des besoins qu'ils expriment.

Guettez-le, il arrive, aidez-nous à le perfectionner!

Lyon

Notre réunion s'ouvre à 18 de nos 115 invités le 22 décembre 2001, 5 ex-religieuses, 2 ex-religieux, 11 ex-diocésains.

Bertie Gaven, responsable de la commission Femmes, est des nôtres.

1. *Quoi de neuf après l'assemblée générale de juin 2001 ?*

- L'enquête CSM/CSMF confirme l'extrême faiblesse de la retraite des femmes.
- La contestation de la Bourgogne. Survenue suite à l'A.G. 2001. Peur d'un veto de la part du C.A. au sujet des propositions d'action pour 2002 (recherche d'un médiateur, grève du dernier du culte, procès). Il n'y a pas de veto, mais une chronologie dans les actions, afin qu'elles ne gênent pas ce qui est en cours. Marc ROCHET dit le souhait de Jean DROILLARD, pour une rencontre avec le groupe, afin de sauvegarder l'unité d'action de l'APRC.
- Recherche d'un médiateur. Une équipe, autour de Jean DROILLARD, a rencontré Jean-François SIX (directeur d'un Centre de formation de médiateurs) pour un conseil. Il en résulte : pas de médiateur compétent (voir la note de Bertie ci-dessous). La demande de l'APRC (*retraite convenable*) est bien fondée. Il faut que le médiateur soit accepté par les deux parties. Dans une médiation, on se trouve en situation de compromis et on y laisse des plumes. Or, on n'a rien à lâcher, car on est en situation d'injustice.
- Droit des femmes. Le Secrétariat du Droit des femmes a écrit à Mgr BILLE et aux supérieures majeures à ce sujet. Il n'y a pas de réaction pour le moment. Relation avec PASSE-RELLES qui a mis tout un article dans sa revue. Voir contact avec d'autres associations de femmes
- Autres interventions. Plusieurs interventions dont Jo. TOURNIER, Michel PASCAL J. GAUQUELIN et d'autres, au sujet du *minimum contributif* du *minimum interdiocésain* : pourquoi la CAVIMAC qui est passée au régime général de la sécurité sociale a gardé le même niveau de retraite ? Pourquoi le MIG aussi bas ? Etc.
- Il a été redit la nécessité d'entreprendre des actions nouvelles mais il a été aussi souligné qu'il fallait que ces actions soient bien réfléchies afin qu'elles puissent aboutir.
- On note également les conséquences de la *mini* retraite sur les femmes de prêtre, et sur la vie familiale (obligation de travailler plus longtemps pour faire *bouillir* la soupe).

2. *Action à entreprendre à Lyon*

- Plusieurs ont exprimé le souhait d'envisager des actions nouvelles (pas n'importe quoi) bien réfléchies afin qu'elles aboutissent.
- Voir le secrétariat diocésain des congrégations pour contacter et envoyer ou remettre l'argumentaire de l'APRC (cf. note de Bertie).
- Projet de lettre au Cardinal BILLE : il ne nous a pas semblé utile de le rencontrer une nouvelle fois, mais préférable de lui envoyer un courrier, signé des représentants qui l'ont déjà rencontré en mars 2001, auquel on joindra l'argumentaire.

Jean Haond

Le mot de Bertie Gaven

- Seules 4 AMC femmes ont pu se joindre à notre réunion. Problème de date ? sans doute, et plusieurs se sont excusées. Problème de travail ? c'est vrai pour certaines. Question de non-motivation ? je me pose la... question.
- Les échos de l'enquête diligentée par la CSM et la CSMF nous apportent des conclusions assez semblables à la nôtre : même faible niveau de vie lors de la retraite, mêmes difficultés pour les femmes seules (la moitié environ de celles qui sont parties).

- J.F. SIX nous dit très clairement que jamais les évêques ne régleront les problèmes des congréganistes et il nous invite à utiliser abondamment les *médias*.
- Secrétariat aux droits des femmes. Je n'ai pas pu, à ce jour, vérifier si les démarches promises avaient abouti : document émanant de la commission Femmes transmis à tous les secrétariats départementaux, courrier à Mgr BILLE et à la CSM.
- Une nouvelle rencontre avec la Secrétaire régionale de la CSM à Lyon ? Nous mettons en place une démarche dans ce sens avec Janine PRAT présente à la réunion. Peut-être une démarche semblable sera effectuée à ANNECY.

Bertie Gaven

Le Guide pratique

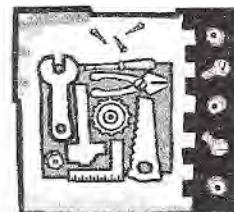


Vous n'êtes pas seules, pas seuls, devant les problèmes administratifs posés par votre retraite.

Le Guide pratique, nouvelle édition, répond à vos questions au moyen des 16 fiches suivantes.

- Fiche 1** : Partir à la retraite
- Fiche 2** : Les deux composantes de la retraite
- Fiche 3** : Obtenir la retraite de base
- Fiche 4** : Calculer la pension du régime général
- Fiche 5** : Le régime général peut compléter la pension
- Fiche 6** : La Cavimac
- Fiche 7** : L'allocation complémentaire de ressources de la Cavimac pour les AMC
- Fiche 8** : La pension de réversion
- Fiche 9** : L'allocation de veuvage
- Fiche 10** : L'Union Saint-Martin
- Fiche 11** : Les retraites complémentaires
- Fiche 12** : Les périodes militaires
- Fiche 13** : L'allocation complémentaire de l'Assedic (ACO)
- Fiche 14** : Les prélèvements sur les pensions
- Fiche 15** : Quelques règles générales
- Fiche 16** : Montants mensuels (sauf indications contraires) en 2002

Vous trouverez le Guide pratique à l'APRC
 25 rue Lamartine B2
 69120 Vaulx-en-Velin.
 Demandez le aussi par mél : APRCLY@aol.com



Et si ça devenait vrai ?

Le mensuel *Questions actuelles, le point de vue de l'Eglise*, dans son numéro de juillet 1999, rappelle un texte vieux de 1971.

Les AMC sont bien placés pour juger comme est grande la distance des signes imprimés à la cervelle, et plus grande de la cervelle aux intentions, et encore plus grande des intentions à l'action. Lisez-le, vous le croiriez taillé à la mesure de notre problème. Le voici tel qu'il est contenu dans un encadré de la page 26.

LES DROITS A L'INTERIEUR DE L'EGLISE

Le document *Justice dans le monde*, adopté par les Pères de la deuxième Assemblée générale du Synode des évêques et rendu public par le Pape Paul VI le 30 novembre 1971, a insisté sur le fait que la crédibilité de la parole de l'Eglise sur la pratique de la justice dans le monde dépendait de la pratique de la justice et du respect des droits à l'intérieur de l'Eglise.

A ce propos ils ont invité l'Eglise à *examiner avec soin les procédures, les possessions et le style de vie de l'Eglise* (n° 43). Cf. Doc. Cath. 1972, n° 1600, p.12-18.

Parmi les dossiers mentionnés par les Pères :

- le traitement (salaires, assurance sociale, possibilité de promotion, etc.) de personnes employées par l'Eglise (y compris prêtres et religieux) (n° 44) ;
- la place de la femme dans la vie communautaire de la société et de l'Eglise (n° 45) ;
- la liberté convenable de parole et de pensée qui comprend *le droit pour tous à être entendu dans un esprit de dialogue respectueux de la légitime diversité dans l'Eglise* (n° 47) ;
- le droit de l'accusé de *connaître ses accusateurs et le droit à une défense appropriée* ; la rapidité de procédure, etc. (n°48).

Consolation, il y a moins de temps entre Paul VI et nous qu'entre Paul VI et la rédaction de l'évangile de Luc qui proclame : *Oneratis homines oneribus quae portare non possunt, et ipsi uno digito vestro non tangite sarcinas, vous chargez les gens de fardeaux insupportables, alors que vous-mêmes ne touchez pas à ces fardeaux d'un seul de vos doigts !*

L'Histoire s'accélère. Ca finira bien par arriver.

ADHESIONS-COTISATIONS

L'APRC, association Loi 1901 créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les anciens ministres du culte et anciens membres des congrégations (AMC).

Ses ressources ne proviennent que des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

1. Les AMC, hommes et femmes qui ont quitté le ministère diocésain ou une congrégation religieuse.
2. Leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant membres associés (M A) de l'APRC. Ils sont avisés de toutes les rencontres et manifestations de l'association et sont invités à y participer. A l'assemblée générale annuelle, ils ont voix consultative (Statuts, art. 5 b).

La cotisation couvre le coût de l'abonnement au bulletin d'information.

Votre contribution	
Pour les AMC :	
◆ Cotisation ordinaire : 22 € + 10 € pour l'abonnement	32 €
◆ Cotisation minimale : 10 € pour l'abonnement	10 €
<i>Cette cotisation concerne les personnes qui éprouvent des difficultés économiques.</i>	
<i>Donnant à l'APRC un adhérent, elle augmente sa représentativité.</i>	
◆ Cotisation de soutien : 39 € + 10 € pour l'abonnement	49 €
◆ Cotisation de solidarité : 55 € ou plus + 10 € pour l'abonnement	65 €
Pour les M A :	
◆ Contribution de solidarité :	16 €

Nom et prénom.....	AMC <input type="checkbox"/>	MA <input type="checkbox"/>
<i>pour les femmes mariées AMC, nom de jeune fille.....</i>		
.....		
Adresse.....		
Code postal.....		

Verse en €	au compte postal de l'APRC indiqué ci-dessous.
------------------	--

Pour les AMC seulement, facultatif mais utile pour mieux nous connaître :	
année de naissance.....	nombre de trimestres Cavimac.....
diocèse de départ.....	
congrégation de départ.....	
Pour les AMC religieux seulement, préciser : prêtre <input type="checkbox"/> non-prêtre <input type="checkbox"/>	

Date.....signature.....

A retourner à APRC, 25 rue Lamartine B2, 69120 Vaulx-en-Velin
 CCP Grenoble 232 42 W Adresse e-mail : APRCLY@aol.com